

ANNEXE 1
à l'arrêté-cadre / /2023

SDAGE LOIRE BRETAGNE - ZONE NODALE							ARRETE CADRE - STATION DE REFERENCE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DSA en m ³ /s	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s	Zone d'alerte	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s
LOIR	Lr1	Durtal	Bassin du Loir en aval du point Lr2 (Villavard 41)	5,5	4,75	4,0	Escotais	St-Paterne Racan	Station DREAL	0,085	0,029
							Maulne	Broc	Jaugeage ponctuel	0,093	0,033
							Dême	Chemillé sur Dême	Jaugeage ponctuel	0,218	0,050
							Fare	Villiers-au-Bouin	Jaugeage ponctuel	0,072	0,039
							Ardillère	Brèches	ONDE		0,007
							Long	Villebourg	Jaugeage ponctuel	0,098	0,033
LOIRE	Lre1	Montjean	Bassin de la Loire en aval du point Lre2, hors Sèvre Nantaise, Erdre, Layon, affluents Maine, Thouet, Vienne et Indre	127	110	100	Changeon à l'exception du cours principal du Lane	Benais (Moulin Boutard)	Station SYDEVA	0.230 ⁽¹⁾	0.130 ⁽¹⁾
							Lathan	Rillé	Station SYDEVA	0.030 ⁽¹⁾	0.020 ⁽¹⁾
LOIRE	Lre2	Langeais	Bassin Loire entre points Lre2 et Lre3 (Blois 41), hors Cher et zone d'influence Cis (bassin de la Cisse en amont de Coulanges)	57	55,5	54	Cisse	Nazelles Négron	Station DREAL	0.480	0.360
							Brenne, La Masse ou Amasse	Villedomer	Station DREAL	0.260	0,13
							Choisille	St-Cyr-sur-Loire	Jaugeage ponctuel	0,395	0.140
							Roumer	Cléré les Pins	ONDE		0.004
							Bresmes	Pernay	ONDE		0.033
CHER	Ch1	Tours	Bassin du Cher en aval du point Ch2 (Selles 41), hors Fouzon	9	8	7	Azay	Azay sur Cher	ONDE		0.008
							Fontaine Mainard	Savonnières	ONDE		0.009
							Epeigné ou Chézelles	Epeigné les Bois	ONDE		0.025

ANNEXE 1
à l'arrêté-cadre / /2023

SDAGE LOIRE BRETAGNE - ZONE NODALE							ARRETE CADRE - STATION DE REFERENCE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DSA en m ³ /s	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s	Zone d'alerte	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s
VIENNE	Vn1	Nouâtre	Bassin de la Vienne en aval du point Vn2 (Ingrandes 86), hors Creuse	29	26,5	24	Manse	Crouzilles	Station DREAL	0,239	0,120
							Veude, Négron, Veude de Ponçay	Léméré	Station DREAL	0,330	0,15
							Bourouse	Theneuil	Jaugeage ponctuel	0,039	0,03
							Gaudeberts	Nouâtre	ONDE		0,003
							Panzout	Panzout	ONDE		0,012
							Parçay	Parçay sur Vienne	ONDE		0,02
CREUSE	Cr1	Leugny	Bassin de la Creuse en aval du point Cr2 (Glénic 23), hors Gartempe	10	8	6	Claise	Pont de fer	Station DREAL	0,560	0,43
							Muanne	Le Grand Pressigny	ONDE		0,02
							Aigronne	Le Grand Pressigny	Station DREAL	0,184	0,08
							Brignon	Abilly	Jaugeage ponctuel	0,168	0,05
							Esves	Marcé	Station DREAL	0,223	0,11
GARTEMPE	Gr	Vicq sur Gartempe	Bassin de la Gartempe en totalité	3,9	3,7	3,5	Cours principal de la Gartempe uniquement	Vicq sur Gartempe	Station DREAL	3,7	3,50

ANNEXE 1
à l'arrêté-cadre / /2023

SDAGE LOIRE BRETAGNE - ZONE NODALE							ARRETE CADRE - STATION DE REFERENCE				
Cours d'eau	Code du point NODAL	Localisation du point	Zone d'influence du point	DSA en m ³ /s	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s	Zone d'alerte	Localisation du point de mesure	Nature	DAR en m ³ /s	DCR en m ³ /s
INDRE	In1	Monts ⁽²⁾	Bassin de l'Indre en aval du points In2 (Saint Cyran du Jambot 36)	2,7	2,45	2,2	Echandon, Chantereine	St-Branchs	Station DREAL	0,206	0,06
							Indrois et Tourmente à l'exception de l'Olivet et du ruisseau de Roche	Genillé	Station DREAL	0.440	0,27
							Olivet	Beaumont-Village	ONDE	0,075	0.040
							Aubigny	Chemillé sur Indrois	ONDE		0.018
							Boutineau	Perrusson	ONDE		0.008
							Cléret	Reignac sur Indre	ONDE		0.006
							La Coulée	Bridoré	ONDE		0.004
							Doigt	Azay le Rideau	ONDE		0.010
							Douai ou Riasse	Huismes	ONDE		0.018
							Montison	Monts	ONDE		0.019
							Rochettes	Reignac sur Indre	ONDE		0.010
							Vallées	Cheillé	ONDE		0.006
							Le Vieux Cher	Lignièrès de Touraine	ONDE		0.025
							Roche	Loché / Indrois	ONDE		0.007
INDRE	In2	Perrusson	Bassin de l'Indre en amont du point In2	1,45	1,38	1,3	La Coulée	Bridoré	ONDE		0.004
							Vitray	Saint Hippolyte	ONDE		0.017
							Rigny	Saint Hippolyte	ONDE		0.003
							Sennevières	Saint Jean Saint Germain	ONDE		0.007
							Verneuil	Verneuil / Indre	ONDE		0.011

1 : valeurs du PAGD du SAGE Authion

2 : En cas de dysfonctionnement de la station de Monts les mesures de gestion pour l'Indre seront prises en fonction des seuils de gestion (DSA = 1.45 m³/s et DCR = 1.3 m³/s) inscrits dans le SDAGE pour la station de Perrusson et des débits enregistrés à cette station.